



# CAP ENGRAIS DESHERBANT ZEP

Utilisateurs Professionnels

## ENGRAIS AVEC DÉSHERBANT SÉLECTIF POUR GAZON

HOMOLOGATION N° 9400109 DÉLIVRÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE\*

- ⊙ Permet une fertilisation dynamique et complète des gazons.
- ⊙ Permet un reverdissement coup de fouet.
- ⊙ Action herbicide efficace sur les mauvaises herbes comme le liseron, le trèfle, les pissenlits, ...

### Composition en matières actives herbicides :

0,7% de 2,4 D (sel de diméthylamine).

0,1% de Dicamba (sel de diméthylamine).

### Composition de l'engrais :

15 % d'azote (N) total dont :

2,3% d'azote (N) nitrique.

8,7% d'azote ammoniacal.

4% d'azote (N) de synthèse organique de l'urée formaldéhyde dont 1,6 % soluble à 20 °C, 1,2% insoluble à 20 °C mais soluble à 100 °C.

5 % d'anhydrique phosphorique (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) soluble dans l'eau et le citrate d'ammonium neutre dont 4,8 % soluble dans l'eau.

8 % d'oxyde de potassium (K<sub>2</sub>O) soluble dans l'eau.

### UTILISATIONS

Espaces verts, terrains de sport, terrains de golf, ...

### MODE D'EMPLOI

Épandre les granulés sur le gazon à la main avec des gants ou un épandeur de façon régulière et homogène, de préférence 3 jours après la tonte.

L'efficacité herbicide du traitement sera renforcée par un épandage sur gazon humide, à la rosée du matin.

Pour un résultat optimum, renouveler l'épandage au printemps ou à l'automne suivant.

### DOSE D'EMPLOI

Dose homologuée : 400 kg/ha soit 40 g (1 poignée) par m<sup>2</sup>.

### CARACTERISTIQUES

Aspect : Granulés bruns.

Densité : 0,980 environ.

### CONDITIONS D'EMPLOI

Ne pas arroser pendant les 3 jours qui suivent le traitement. Attendre une semaine avant d'effectuer une nouvelle tonte.

Ne pas traiter les bulbes printaniers présents dans les gazons.

Ne pas traiter sur sol gelé et par des températures supérieures à 25 °C ou inférieures à 15 °C. Ne pas utiliser sur les jeunes gazons (attendre la 4ème tonte). Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D2539-0119

Distribution des produits phytopharmaceutiques :  
agrément CE00357

\*Nom homologué: GREEN STAR®5  
Défendeur de l'AMM: FABRIES AMIFLOR (Rue Albert Einstein - Z.I. des Cauquillous-81500 Lavaur)



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** [www.pro5.fr](http://www.pro5.fr)

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes.

